



Traité Kiddouchine

Michna 8 - Chapitre 3

ג, ח קידשתי את בתי קטנה, קידשתי וירושתי כשהיא קטנה,
והרי היא קטנה--נאמן. קידשתי וירושתי כשהיא קטנה, והרי
היא גדולה--אינו נאמן. נשנית ופדיותה--בין שהיא קטנה בין
שהיא גדולה, אינו נאמן. מי שאמר בשעת מיתתו, יש לי
בנים--נאמן; יש לי אחים, אינו נאמן. המקדש את בתו סתם, אין
הבוגרת בכלל.

Si quelqu'un dit : « J'ai consacré ma fille » ou « j'ai consacré ma fille et j'ai reçu l'acte de divorce pour elle dans sa minorité » si maintenant, elle est encore mineure, il est cru. S'il dit : J'ai consacré ma fille et j'ai reçu l'acte de divorce pour elle dans sa minorité », si maintenant elle est majeure, il n'est pas cru. S'il dit : « Elle était captive et je l'ai rachetée », qu'elle soit maintenant mineure ou majeure, il n'est pas cru. Celui qui a dit au moment de sa mort : « J'ai des fils », il n'est pas cru. « J'ai des frères », il n'est pas cru. Si quelqu'un consacre sa fille sans préciser laquelle, les filles adultes ne sont pas incluses.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions